



Gros travaux dans l'immeuble

Par **oxalis**, le **28/05/2011** à **16:33**

Bonjour,

J'ai eu une surprise en rentrant de mon travail mercredi soir.

L'immeuble où j'habite était entouré d'échafaudages et une partie des tuiles étaient déjà enlevées. L'accès par l'avant de l'immeuble était impossible et ne pouvait se faire difficilement que par une porte à l'arrière.

Le propriétaire des lieux (qui est également la mairie de la commune où j'habite) a décidé de refaire la toiture entièrement. Je n'étais pas au courant, les travaux vont visiblement durer plusieurs mois et vont entraîner d'importantes perturbations au sein de l'immeuble.

Ma question est : mon propriétaire a-t-il le droit de d'engager des travaux d'une telle importance sans me prévenir et quels sont mes droits ? J'ajoute que mon appartement est au dernier étage, donc directement sous les toits.

Merci de vos réponses.

Cordialement